

**POUR
POUVOIR
VOTER**



Créez votre espace électeur
Voir Notice « Comment ouvrir son espace électeur ? »



Recevez votre identifiant
Dans votre établissement entre le 6 et le 14 novembre ou envoyé par la poste (TZR, détachement, ...) jusqu'au 26 novembre. Possibilité de le demander via « l'espace électeur » du 12 novembre au 4 décembre.

Vote du 27 novembre au 4 décembre
via l'espace électeur

Leur CAPN ⁽¹⁾ (Commission Administrative Paritaire Nationale)

Leur CAPA ⁽¹⁾ (Commission Administrative Paritaire Académique)

(1) Pour les non-titulaires les CAPN et les CAPA sont remplacés par une CCP (Commission Consultative Paritaire)

VOTES

pour déterminer les
représentants des
personnels dans

Le CTM (Comité Technique Ministériel)

Le CTA (Comité Technique Académique)

Gestion des carrières
individuelles
(mutations, promotions ...)

RÔLES

Organisation de
l'Education nationale
et statuts des personnels

JE VOTE

Une question ?
Un problème ?

snes71@dijon.snes.edu

09.50.36.71.00

JE VOTE